

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 11058**

présenté par

Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« D'ici à 2027, un plan de lutte contre les désert médicaux est élaboré dans une perspective pluridisciplinaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

10 millions de Français vivent à l'heure actuelle dans une zone où l'accès aux soins est de qualité inférieure à la moyenne nationale. Tout aussi nombreux sont ceux qui vivent à plus de 30 minutes d'un service d'urgence. En plus de former davantage de médecins en en donnant les moyens suffisants aux universités; deux mesures d'urgence sont à mettre en œuvre : conditionner, pour la même spécialité, l'installation d'un médecin, dans une zone où l'offre de soin est suffisante, au départ d'un autre ; organiser la participation de l'ensemble des médecins de participer à la permanence des soins...

Cet amendement du groupe Ecologiste a vocation à ce que le Gouvernement se saisisse du problème majeur de la désertification médicale et de la chute de la démographie médicale.

Ce plan s'envisage dans une approche pluridisciplinaire et sort d'une vision en silos (sanitaire, social, médico-social et ville), pour mettre à contribution l'ensemble des acteurs le temps de passer la pénurie démographique d'ici à 2030.